

L'ASPEM A BESOIN DE VOUS !



L'ASPEM est une association de parents d'élèves regroupant les dix écoles de musique de la CEGM*

Refondée en 2018, l'ASPEM défend les intérêts des élèves et mène des actions telles que :

- Défendre un accès à l'enseignement musical de qualité pour tous
- Veiller à des dispositions favorables au développement des jeunes talents
- Être le porte-voix des parents et des élèves, défendre vos intérêts quand ils sont menacés
- Nous voulons informer, réagir et développer, pour vous et avec vous !

*La CEGM – Confédération des Ecoles Genevoises de Musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre – comprend les 10 établissements suivants : Conservatoire de Musique de Genève, Conservatoire Populaire Musique Danse Théâtre, Institut Jaques-Dalcroze, ETM, Ondine Genevoise, Studio Kodály, Ecole de Danse de Genève, Accademia d'Archi, Cadets de Genève, Espace Musical.

L'ASPEM a besoin d'aide pour se développer et proposer de nouveaux projets (concerts inter-écoles, visibilité sur la place publique genevoise afin de faire entendre au mieux les intérêts des élèves, plateformes d'entraide...)

Nous recherchons activement des bénévoles pour nous aider :

- Dans diverses tâches administratives (mailing lists notamment)
- D'un Webmaster pour optimiser le site internet de l'ASPEM
- D'aides pour la communication auprès du public, organismes, fondations, journaux... (relecture d'articles, distribution de flyers...)
- De volontaires ponctuels pour la tenue d'un stand ASPEM lors des journées portes ouvertes, concours suisse de musique pour la jeunesse, fête de la musique
- Dans la mise en place d'éventuels projets spéciaux, en collaboration avec les écoles

La voix des parents compte auprès des autorités et notre association a besoin de soutien pour pouvoir la porter !

Rejoignez-nous et annoncez-vous : info@aspem.ch

Rejoignez-nous aussi sur Facebook : ASPEM Genève

ACTUALITES 2021 : UNE ANNEE CHARNIERE

Projet 2023-2030 pour la constitution du dispositif délégataire des enseignements artistiques de base

Le saviez-vous ?

- Ce nouveau projet a été annoncé publiquement en mars 2021
- Le canton de Genève délègue l'enseignement artistique de base à des écoles de musique, de rythmique Jaques-Dalcroze, de danse et de théâtre qui sont accréditées par le DIP et qui peuvent toucher des subventions
- L'objectif du DIP pour le projet 2023-2030 est de toucher 15% de la classe d'âge 4-25 ans d'ici 2030, soit de passer d'environ 9'000 élèves artistes actuellement à plus de 20'000* en 2030
- Ce nouveau dispositif délégataire vise particulièrement à améliorer :
 - la démocratisation des pratiques artistiques, et
 - le soutien aux jeunes « talents »
- *L'accès à l'enseignement artistique de base pour les 4-25 ans est un droit au niveau fédéral*
- *Selon vos revenus, vous pouvez avoir droit à une réduction des écolages :*
<https://www.ge.ch/reduction-frais-ecolage-domaine-artistique>

Mais comment ?

- Un nouveau processus d'accréditation a démarré en 2021 pour accréditer les « anciens » comme des « nouveaux » établissements d'enseignements artistiques
- Différentes étapes se suivent en 2021 et début 2022 pour les écoles souhaitant être accréditées
- La décision de quelles écoles sont accréditées sera prise par la Conseillère d'Etat chargée du DIP avant fin avril 2022
- L'éventuelle subvention accordée à une école (à travers un contrat de prestation) sera décidée par la suite, au plus tard en août 2022
- Un nouveau budget (près de 36 millions de francs par an) a été mis en place pour ce processus, mais qui représente à peine une hausse de 10%... !

*Estimation basée sur les statistiques et prévisions de l'OCSTAT

Pourquoi sommes-nous inquiets ?

- C'est une belle ambition de vouloir proposer au plus grand nombre, mais :
 - Comment doubler le nombre d'enfants qui auront accès à l'enseignement musical avec si peu de moyens supplémentaires ?
 - Quelles conséquences pour les écoles actuellement subventionnées ?
 - Risquent-elles une baisse conséquente de l'offre et/ou de la qualité des enseignements pour pouvoir survivre ?
- Notre expérience a parfois été de se retrouver devant des décisions déjà prises sans avoir notre mot à dire, or il s'agit de l'avenir de nos enfants et de nos impôts !
- L'ASPEM veut s'engager et être au plus près du DIP pour ce projet, pas seulement en subir les conséquences

Que fait l'ASPEM ?

- L'ASPEM est en dialogue avec le DIP pour suivre ce projet de près afin d'en comprendre les implications et les conséquences
- L'ASPEM a besoin de l'implication des parents – VOUS – pour préserver le niveau actuel de qualité d'enseignement et l'accès au plus grand nombre

Que pouvez-vous faire ?

- Rejoignez les rangs de l'ASPEM :
 - Pour avoir votre mot à dire → ce sont vos impôts après tout !
 - Pour agir pour vos enfants plutôt que réagir quand cela est trop tard
 - Pour faire entendre votre voix quant à l'avenir de l'enseignement artistique genevois
- L'ASPEM prévoit d'organiser une réunion d'information pour en discuter avec VOUS et comprendre VOS inquiétudes

La voix des parents compte auprès des autorités et notre association a besoin de soutien pour pouvoir porter votre voix !

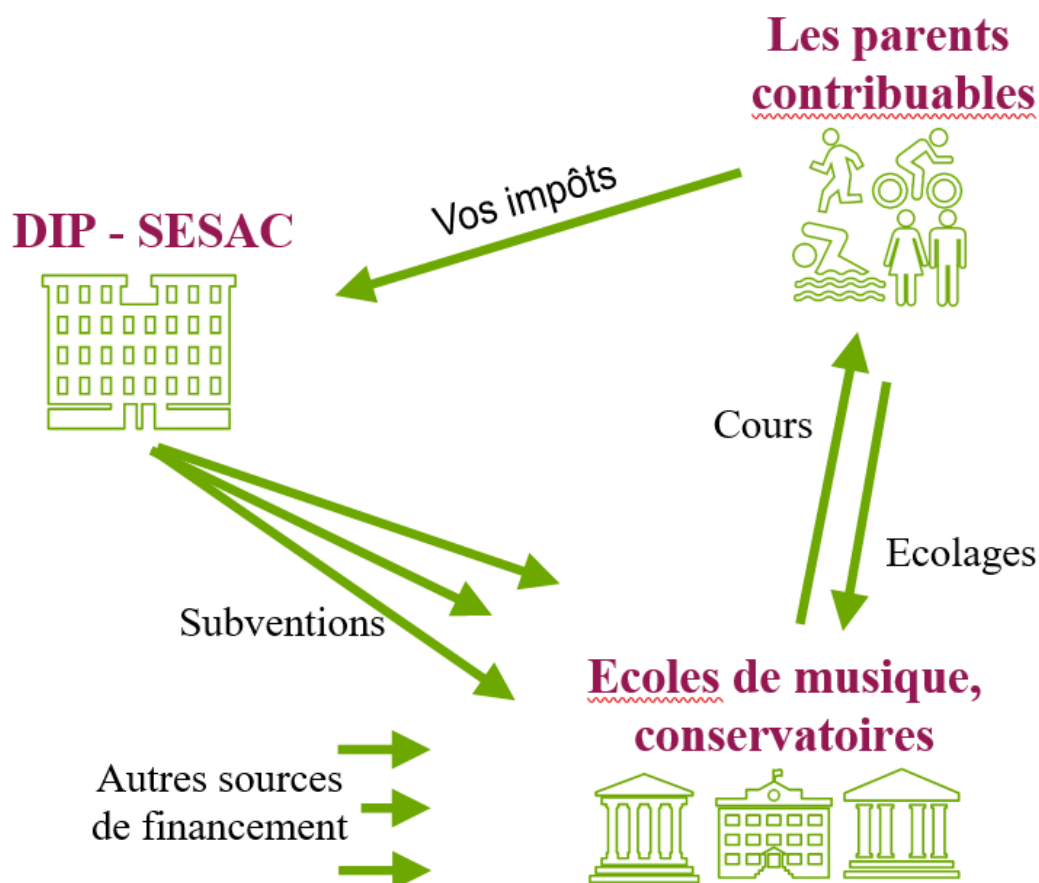
Rejoignez-nous et annoncez-vous : info@aspem.ch
Rejoignez-nous aussi sur facebook : ASPEM Genève

Pour consulter les informations détaillées du projet 2023-2030 :

- Page dédiée : <https://www.ge.ch/enseignements-artistiques-delegues>
- Mémento explicatif : <https://www.ge.ch/document/24032/telecharger>

Mais comment ça marche ?

⇒ *Les acteurs*



Comment nous contacter :

info@aspem.com

www.aspem.ch

Facebook: *Aspem Genève*

* **CEGM** : La **Confédération Genevois des Ecoles de Musique** représente les écoles à qui l'Etat de Genève délègue l'enseignement artistique de base.

** **SESAC** : **Service écoles, sport, art, citoyenneté**, service au sein du DIP***

*** **DIP** : **Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse**